

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE PRÉSIDENT
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil d'Administration du 12 décembre 2016.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Président par délibération n° 2014/05 du Conseil d'administration du C.C.A.S. en date du 17 juillet 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil d'Administration les décisions prises par Mr le Président en vertu de ces délégations,

Le président informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil d'Administration prend note des décisions suivantes prises par le président depuis la dernière réunion du Conseil d'Administration.

1- Décision du 27 août 2016 :

-Acceptation d'un don de 400.00 € de l'association l'Ardéchoise Cyclo Promotion pour l'organisation de l'Ardéchoise 2016.

2- Décision du 07 septembre 2016 :

-Acceptation d'un don de 150.00 € de la compagnie « Les allumés de la Lanterne » suite à la casse de pot de fleurs lors d'un spectacle en 2015.

3- Décision du 02 octobre 2016 :

-Acceptation d'un don de 150.00 € de l'association Le Teil Court pour l'accueil de la course « Le Trail de Montagut ».

4- Décision du 25 octobre 2016 :

Acceptation du reversement de la somme de 112.00 € par la société EDENRED FRANCE de la quote part du montant des tickets restaurant perdus ou périmés revenant à la commune conformément à la réglementation en vigueur pour l'année 2015. Ce reversement est destiné aux œuvres sociales de la Collectivité.

5- Décision du 10 novembre 2016 :

Acceptation d'un don de 100.00 € de Monsieur Philippe DUPUY, domicilié 50 rue de Rome à Paris pour l'action sociale de la Commune.

Fait à Alba La Romaine, le 12 décembre 2016.

Le Président,
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

16 DEC. 2016